

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

**DU 21 JUIN 2018
DU 11 JUILLET 2018**

Comite du 21 juin 2018

Sous la présidence de M. WAWRZYNIAK se sont réunis : MM BERTAZZON – CLAIROTTE – DEBBAH – GINIES – GUERIN – CATY - BONGAIN - JEUNET - MONAMY – DUBOIS –GAUDILLIER – DAUBIGNEY – MME CALLEGHER

Excusés : M.AMPRINO – M. MARY - Mme LAJEANNE- MM MARESCHAL – MEUGIN – CHAMBARD –BOUGAUD – GUERAUD – PERRIN –VOYEMANT – WATTECAND – BAILLY – MOUGEOT – M. COULON

Absents : M. BOUCHARD – M. DORMOY M. BOUROTTE – M. ROBERT – M. VACELET – M. MATHEZ – M. RIBIERE

Excusé et représenté : M. JOUFFROY par M. CATY
MME OLLIVIER par M. BERTAZZON

Etaient également présents :
M. CHALAND – SOGEDO
M. GUILLAUME - Cabinet GUESAC'EAU

M. WAWRZYNIAK ouvre la séance à 18 h 15 et remercie les délégués présents, fait procéder à l'appel et constate que le quorum n'est pas atteint.

Il lève la séance à 18 h 30 et fixe la prochaine réunion du comité syndical au 11 juillet 2018 avec le même ordre du jour.

Comité du 11 juillet 2018

Sous la présidence de M. WAWRZYNIAK se sont réunis : MM. AMPRINO – MARY – Mme OLLIVIER – MM. BERTAZZON – CLAIROTTE – DEBBAH – MARESCHAL – CHAMBARD – GUERAUD – GINIES – COULON – JOUFFROY – GUERIN – VOYEMANT – BAILLY – MONAMY – DAUBIGNEY – GAUDILLIER – Mme CALLEGHER

Excusés : Mme LAJEANNE – MM. MEUGIN – DORMOY – BOUGAUD – WATTECAND – BONGAIN – MATHEZ – JEUNET -

Excusés et représentés : M. PERRIN par M. GINIES
M. CATY par M. JOUFFROY

Absents : M. BOUCHARD – M. ROBERT – M. VACELET – DUBOIS – MOUGEOT – RIBIERE

Etaient également présents : M. CHALAND – SOGEDO
M ; GUILLAUME – Cabinet GUESAC'EAU

M. WAWRZYNIAK ouvre la séance à 18 h 05, fait procéder à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. VOYEMANT est nommé secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Les délégués de Chemin précisent que M. BOUROTTE désigné par le conseil municipal de Chemin sera présent lors de la prochaine séance du comité syndical.

COMPTE RENDU DE DELEGATION ;

Dans le cadre des délégations du comité syndical données au Président, au regard de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités, le marché pour le renouvellement de la conduite principale rue de Chalon – 2^e tranche, a été attribué après consultation par la commission d'ouverture des plis à l'entreprise SNCTP pour un montant de 206 345 € HT

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M ; WAWRZYNIAK présente le compte administratif 2017 et fait remarquer que le résultat 2017 se résume à un excédent d'investissement de 251 260.19 € et à un résultat de fonctionnement de 189 586.82 €.

M. DAUBIGNEY fait remarquer que la bonne santé financière du syndicat permet de prévoir des travaux de réfection de canalisations et autres travaux dans les communes dans les années prochaines. M. WAWRZYNIAK indique qu'il faut garder en mémoire, le problème CVM, car le syndicat n'est pas à l'abri de résultats d'analyses non conformes sur les canalisations PVC restantes. Les travaux à Saint Loup pour le remplacement complet des canalisations PVC s'élèvent à 841 826 € HT, tandis que les travaux de remplacement de la conduite à TAVAUX s'élèvent à 455 876 € HT

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2017. Monsieur le Président, ne devant pas assister au vote, propose à l'assemblée de confier la présidence de la séance à M. DAUBIGNEY .

M. DAUBIGNEY soumet au vote le compte administratif 2017

Le comité syndical réuni sous la présidence de Jean-Michel DAUBIGNEY , vice –président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. WAWRZYNIAK en qualité de Président du SIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, à l'unanimité :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
réalisations de l'exercice (Mandats et titres)	section d'exploitation	190 414.88 A	380 001.70 G	189 586.82 G-A
	section d'investissement	327 675.95 B	578 936.14 H	251 260.19 H-B

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation	C	423 510.34 I	
	Report en section d'investissement	D	1 007 672.21 J	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Total réalisations + report		P = A+B+C+D	Q = G+H+I+J	Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation	E	K	
	section d'investissement	483 517.00F	L	
	total des RAR A reporter N+1	483 517.00 E+F	K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS CUMULES	section d'exploitation	190 414.88 A+C+E	803 512.04 G+I+K	613 097.16
	section d'investissement	811 192.95 B+D+F	1 586 608.35 H+J+L	775 415.40
	TOTAL CUMULE	1 001 607.83 A+B+C+D+E+F	2 390 120.39 G+H+I+J+K+L	1 388 512.56

- Constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président reprend la présidence de séance et remercie l'assemblée pour l'adoption du compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2017

Le comité syndical,

- Au regard des crédits totaux votés de l'exercice 2017 du budget principal (budget primitif et décisions modificatives), des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de recettes et des bordereaux de mandats,
- Au regard du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Décide de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire du budget principal,
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
-

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 –

Dans sa séance du 24 janvier 2018, le comité syndical a effectué une reprise anticipée des résultats 2017 afin d'équilibrer le BP 2018. Les résultats définitifs sont égaux aux résultats provisoires. Il n'y a donc pas de décision modificative à prendre.

L'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 189 586.82 €

Le résultat reporté s'élève à 121 688.39 € (résultat clôture 2016 – part affectée à l'investissement)

Le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 311 275.21 €

Le comité syndical décide d'affecter définitivement ce résultat comme suit :

Reporter le solde disponible en fonctionnement au C/002 pour un montant de : 311 275.21 €

DEMANDE DE DEGREVEMENT

Monsieur le Président a été saisi par la pharmacie de Damparis pour une demande de dégrèvement importante. En effet le volume facturé sur la facture d'avril s'élève à 11 146 m3 et représente la somme de 21 144.95 €

La consommation moyenne des deux dernières années s'élève à 93 m3

Les réparations de la fuite sur les raccords de purge après compteur ont été effectuées par l'entreprise Peguillet.

Vu la qualité exceptionnelle de cette fuite, la demande a été étudiée par le comité syndical .Etant entendu que dans cette fuite n'entraîne pour le syndicat aucune dépenses supplémentaires, il est convenu qu'un dégrèvement de 10 960 m3 sera effectué pour la part syndicale.

COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DE SOGEDO – ANNEE 2017

En application de l'article L.1411.3 du CGCT, le délégataire SOGEDO présentera son rapport-retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Dans le cadre de l'article D 2224.1 du CGCT, Monsieur le Président doit présenter au comité syndical un rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport est rédigé par le cabinet GUESAC'EAU dans le cadre d'une mission qui lui a été confiée.

Il est rédigé en fonction des données transmises par le délégataire.

La population desservie par le SIER est de 12 958 habitants. Le service est exploité en affermage par SOGEDO en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1^{er} avril 2015 et d'une durée de 12 ans.

L'eau est distribuée à 6 111 abonnés (6 072 abonnés en 2016)

Les deux ressources du syndicat ont fourni 802 102 m3 d'eau traitée :

Ressource de l'aérodrome : 628 218 M3

Ressource des Toppes : 173 884 m3

Suite aux analyses conformes sur le Puits des Toppes, un rééquilibrage est effectué entre les 2 pompes, pour revenir à 1/3 du pompage sur les Toppes et 2/3 sur l'aérodrome.

La consommation moyenne par abonnés est de 90.8 m3 par an. Elle était de 90.3 m3 en 2016. .

Le taux moyen de renouvellement du réseau est de 1.0 %. M. GUILLAUME fait remarquer que le taux moyen national est d'environ 0.6 %

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau est de bonne qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en œuvre. 100 % (82 prélèvements) des analyses bactériologiques et physico-chimique ont été conformes

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé.

Au total un abonné domestique consommant 120 m3 paiera 200.62 € (sur la base du tarif au 01.01.2018) soit en moyenne 1.67 € / m3. M. GUILLAUME indique que le prix du m3 est revenu quasiment identique de celui du début de contrat, car il y a eu deux années d'indexation négative.

Sur ce montant 42 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 31 % au syndicat pour les investissements et les taxes s'élèvent à 27 %

Le syndicat communiquera aux communes adhérentes un exemplaire du RPQS afin qu'ils puissent le présenter à leur assemblée délibérante dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice (art. D.2224-3 du CGCT).

Le comité syndical à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017

QUESTIONS DIVERSES

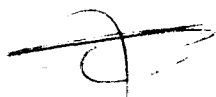
M. WAWRZYNIAK informe le comité sur le suivi des travaux.

Les travaux à Saint Loup sont complètement terminés et réceptionnés. Les analyses ne relèvent aucune présence de CVM ;

A TAVAU, les travaux rue de Chalon sont commencés. La phase la plus délicate , entre les feux, est en cours. C'est la partie la plus gênante pour la circulation et les riverains. Cette phase sera terminée fin juillet. Restera la reprise de tous les branchements à faire.

Après s'être assuré qu'il n'y avait plus de questions complémentaires, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 00 et souhaite de bonnes vacances à tous les délégués.

Le secrétaire de séance
Stéphane VOYEMANT



TAVAU, le 12 juillet 2018
Le Président
Michel WAWRZYNIAK

